



DECISION DU MAIRE N° 5/2024 DU 6 FEVRIER 2024

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA RESTAURATION DES FAÇADES, OUVERTURES ET COUVERTURES DU BATIMENT DIT DU PIGEONNIER

Le Maire de Vert-le-Grand ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le lancement de la campagne relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024,

CONSIDERANT que la date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au plus tard le 16 février 2024,

CONSIDERANT qu'une priorité sera donnée aux actions inscrites dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique,

CONSIDERANT également que des projets pourront être déposés au titre de certaines priorités thématiques dont la « Rénovation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel »,

CONSIDERANT la volonté de restaurer et réhabiliter le bâtiment dit du Pigeonnier situé au sein du domaine de la Saussaie,

CONSIDERANT l'accord sur travaux portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques délivré par la DRAC le 17 octobre 2023,

CONSIDERANT le permis de construire n°091 648 23 10019 délivré le 18 décembre 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2024 afin de permettre la restauration des façades, ouvertures et couvertures du bâtiment dit du Pigeonnier situé au sein du domaine de la Saussaie.

ARTICLE 2 : Précise que le coût total de cette opération s'élève à 506 703€ HT :

- 1) Honoraires architecte :
- 2) Restauration des façades, ouvertures et couvertures du bâtiment dit du Pigeonnier :

39 696 € HT REÇU EN PREFECTURE

467 007 € HT le 09/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AU-091-219106481-20240209-05_24-AU

ARTICLE 3 : de solliciter pour la réalisation de cette réhabilitation l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant total de 50 670 €.

ARTICLE 4 : de préciser le plan de financement prévisionnel comme suit :

	Montant HT	%
Dépenses :		
- Honoraires architecte	39 696€	8%
- Travaux de restauration	467 007€	92%
TOTAL	506 703€	100%
Recettes :		
- DSIL	En cours (50 670€)	10%
- DRAC	En cours (101 340€)	20%
- Région	En cours (152 011€)	30%
- Département	En cours (101 340€)	20%
- Auto financement	101 342€	20%
TOTAL	506 703€	100%

ARTICLE 5 : De préciser l'échéancier envisagé de réalisation de ce projet comme suit :

- Date de lancement de l'appel d'offre : juin 2024
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2025

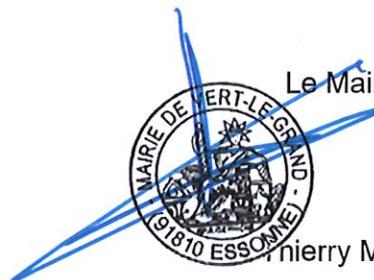
ARTICLE 6 : D'attester de la propriété communale du domaine de la Saussaie au sein duquel se trouve le bâtiment dit du Pigeonnier.

ARTICLE 7 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL et auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

ARTICLE 8 : La décision sera notifiée aux intéressés.

ARTICLE 9 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 6 février 2024.

Le Maire,

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE
le 09/02/2024
Application agréée E-legalite.com